

Image not found or type unknown



Capital décès artisan non reçu

Par **charon**, le **12/06/2012** à **14:26**

Bonjour,
Mon père est décédé le 10 avril 2012. Il a été artisan menuisier ébéniste toute sa vie. En 2003, il s'est mis en retraite car il avait largement tout ses trimestres (+de 80). Puis en 2010, il a travaillé 1/2 journée pour 200 € en chèque emploi service. Mais voilà, après le décès de mon père, ma mère n'a pas eu le droit de toucher le capital décès parce qu'il a eu ce chèque emploi service. Je croyais qu'on pouvait travailler en tant que seniors (il a travaillé + de 45 ans). C'est une injustice totale. Mon père était à la retraite et artisan. Je ne comprends pas car il est dans la partie des conditions d'un décès d'un assuré retraité et non d'un décès d'un assuré cotisant ?????
Merci d'avance pour votre réponse.